

OBJET : Autorisation de signature de la convention relative au Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2025-2028 labellisé « Plan Mercredi »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L.551-1, D521-12 à D411-2 et R551-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles R227-1 et R227-16,

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la délibération n°2023/25 du 9 février 2023 adoptant le Projet Educatif de Territoire pour la période 2022-2025,

Considérant :

- Le souhait de la Ville de renouveler et réaffirmer son engagement en faveur de la réussite éducative de chaque enfant, en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les familles,
- La décision d'organiser le temps scolaire sur 4 journées par semaine à la rentrée de septembre 2018, suite à une large concertation auprès des acteurs éducatifs et des familles ;
- La validation par les Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime du renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2025-2028 présenté par la Ville, ainsi que l'octroi du label « Plan mercredi » ;
- La nécessité que les associations partenaires, gestionnaires d'accueils de loisirs périscolaires du mercredi, à savoir la Maison Pour Tous, doivent être signataires de la convention pour bénéficier du label « Plan mercredi » ;

Il est proposé au Conseil Municipal

- De confirmer l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe, pour une durée de trois ans à compter de septembre 2025 et jusqu'à août 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°94

Objet : Autorisation de signature de la convention relative au Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2025-2028 labellisé « Plan Mercredi »

Les objectifs du Projet Educatif de Territoire (PEDT) traduisent les orientations et les valeurs défendues par la Ville, en matière de politique éducative. Son champ d'intervention porte principalement sur les enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et sur la période scolaire. Les objectifs et valeurs qui y sont énoncés sont néanmoins d'une portée plus générale. Certaines actions peuvent donc concerner d'autres tranches d'âge ou avoir des prolongements sur les périodes de vacances scolaires.

La finalité du PEDT est de favoriser le développement harmonieux de chaque enfant, en conciliant son épanouissement personnel, sa relation aux autres et sa réussite scolaire. Ce projet engage l'ensemble des acteurs éducatifs qui interviennent dans et autour de l'école : enseignants, parents, animateurs, personnels municipaux, associations, etc...

La Ville s'est engagée dans cette démarche dès 2015, en contractualisant un premier PEDT pour la période 2015-2018, qui a fait l'objet d'évaluations et de réactualisations pour les périodes 2018-2022 puis 2022-2025.

En cohérence avec notre engagement de *Ville amie des enfants*, nous souhaitons renouveler notre engagement pour la période 2025-2028, autour des objectifs suivants :

- Assurer le bien-être de chaque enfant, à travers une dynamique locale porteuse des enjeux du développement durable ;
- Lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité ;
- Prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.

La mise en œuvre de ces objectifs se traduira par des plans d'actions, évalués et renouvelés chaque année.

La Maison Pour Tous, acteur éducatif de la collectivité et gestionnaire associatif d'accueils de loisirs le mercredi est également partenaire et signataire de ce PEDT.

Notre projet de PEDT a été validé le 20 juin 2025 par une commission réunissant les services départementaux de l'Education Nationale (Services Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et la CAF de la Seine-Maritime.